

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

Monsieur Thibaut Jossart

Directeur

Direction du Patrimoine Culturel

Monsieur Thierry Wauters

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 21/10/2025

N/Réf. :	WMB20005_749_PUN	WATERMAEL-BOITSFORT. Boulevard du Souverain 25 / Avenue Charle-Albert 4 - 6 - 8 La Royale Belge (arch. Jean Delogne et René Stapels)
Gest. :	GM	(= Une partie du parc reprise sur la liste de sauvegarde comme site, la totalité du bâtiment principal inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument)
V/Réf. :	2328-0072/19/2025-322PR	<u>PERMIS UNIQUE:</u> Changer l'affection d'un local "bureau" au sous-sol -2 en local "équipements" et installer un totem en zone de recul
Corr DPC:	Fanny Darja	
NOVA :	17/PFU/1990850	
Corr DU:	Karolien BOGAERTS Verissimo Saldanha Denise	Demande de BUP – DPC / BUP – DU du 23/09/2025

Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 23/09/2025, nous vous communiquons l'avis conforme favorable émis par notre Assemblée en sa séance du 15/10/2025, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mai 2019 inscrit sur la liste de sauvegarde comme monument la totalité de l'immeuble principal de l'ancien siège de la Royale Belge sis boulevard du Souverain 25 à Watermael-Boitsfort et comme site une partie de son parc.

La présente demande porte sur deux interventions mineures, à savoir :

- le changement d'affectation du niveau -2, actuellement affecté en bureau, en équipement d'intérêt collectif (archives et dépôt archéologique d'Urban) ;
- le placement d'un totem de signalisation à la limite du site, à hauteur de l'entrée principale située du côté du boulevard du Souverain.

Avis de la CRMS

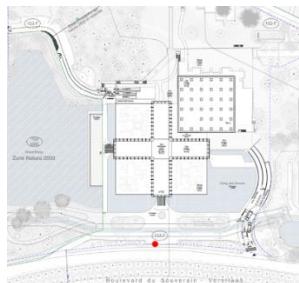
La CRMS émet un avis favorable sur:

- le changement d'affectation du niveau -2. Cette modification ne présente aucun impact défavorable sur le plan patrimonial. Elle fait suite au permis d'urbanisme du 26/03/2024, délivré le sur avis conforme de la CRMS¹ et autorisant l'installation d'un monte-charge pour exploiter les sous-sols du bâtiment (superficie d'environ 11.000 m²) comme zone d'archivage et de stockage.
- le placement du totem dans la zone de recul située le long du boulevard du Souverain. Le nouveau dispositif ne portera pas atteinte aux qualités paysagères du site et se conforme à la charte graphique qui a été élaborée pour le site et le bâtiment.

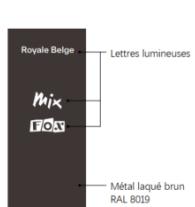
¹ https://crms.brussels/sites/default/files/avis/722/WMB20005_722_PUN_Royale_Belge.pdf

Pour rappel, un permis relatif à la signalétique du site et du bâtiment a délivré le 27/05/2025. Celui-ci inclut les modifications demandées dans le cadre de l'art.191, notamment en réponse aux remarques formulées par la CRMS dans son avis conforme du 15/01/2025².

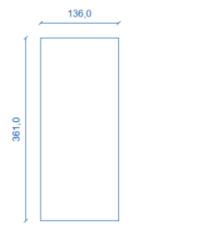
La présente demande porte sur l'ajout d'un totem supplémentaire par rapport au permis délivré. Elle implique une dérogation au RRU (Titre VI, article 39) en raison de l'implantation d'un second dispositif fixé au sol. Selon la CRMS cette dérogation peut être accordée, car le totem demandé n'aurait pas d'impact visuel négatif sur le site ni sur l'immeuble protégé, compte tenu l'ampleur du site, la largeur de l'avenue bordant le site et l'implantation en limite du périmètre protégé.



Situation projetée



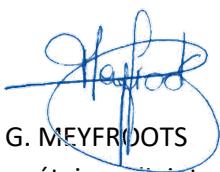
Vue en élévation 1:50



Situation projetée 1:50

Implantation, simulation in situ et élévation du totem demande – documents extraits du dossier de demande

Veuillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.



G. MFYFRDTS
Secrétaire-adjointe



S. VAN ACKER
Président

c.c. à : fdarja@urban.brussels ; ivandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels

² https://kcml.brussels/sites/default/files/avis/736/WMB20005_736_PUN_Souverain_25_signalisation.pdf